

# La charte des Agriculteurs Méthaniseurs de France

En tant qu'adhérent de l'AAMF, je m'engage à :

1

Assurer le bon fonctionnement de mon unité de méthanisation et respecter la réglementation.

2

Contribuer au développement durable de mon territoire.

3

Réaliser avec mes partenaires une valorisation vertueuse des matières organiques.

4

Me former et associer mes collaborateurs dans une démarche d'amélioration continue.

5

Garantir la sécurité de mon installation et des personnes y travaillant.

6

Assurer la traçabilité pendant tout le cycle du procédé de méthanisation.

7

Optimiser la valorisation agronomique du digestat, gage de la santé de mes sols.

8

Partager mon expérience avec mes collègues de l'AAMF et participer aux travaux de recherche et d'innovation.

Société : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Date et signature :